

beaucoup pour arrêter le débordement d'immoralité qui envahit de plus en plus les salles de spectacles, chez nous. La tâche est urgente.

On ne cherche pas seulement, en effet, à corrompre le public et à exploiter les passions pour faire de l'argent ; mais on s'applique aussi à légitimer cette œuvre de corruption en inventant une morale de circonstance, que nous trouvons exposée crûment dans la revue des théâtres cinématographiques de Paris, le *Cinéma* du 13 octobre 1916 : "Le cinéma doit-il être moral ?" se demande cette revue. Et la réponse qu'elle s'empresse de donner à la question est celle-ci : "Le cinéma, pas plus que le théâtre, pas plus que la littérature, pas plus que la peinture, ne peut avoir la prétention de moraliser les foules. Pourquoi daube-t-on toujours sur le cinéma ?... Le cinéma, comme la littérature, comme le théâtre, doit présenter la vie avec ses heurts, ses tares, ses vertus et ses beautés ; mais il n'est pas une école chargée de moraliser les foules."

Cette thèse, que la *Croix de Paris* appelle à bon droit *scandaleuse*, est vieille comme le péché, qui lui doit une grande partie de ses conquêtes : c'est la thèse diabolique de la liberté du mal. On sait combien d'âmes lui doivent leur mort.

Ecoutez Louis Veuillot raconter, dans les *Odeurs de Paris*, cette confession de Sauret, l'auteur dramatique d'abord corrompu par les mauvaises lectures et le mauvais théâtre, puis, devenu corrupteur à son tour, et, bientôt, dégoûté des scandales causés par ses propres pièces dans ces salles où il se traîne comme malgré lui :

"J'abhorrais ce spectacle, et je ne sais quelle force me contraignait d'en chercher l'amertume inouïe. Un reste de foi me croyait que c'était la vengeance de Dieu qui me traînait dans ce coin d'où je pouvais voir mes contemporains, mon œuvre et moi-même. J'avais la rougeur sur le front, la terreur dans l'âme. J'ai su là combien le bruit des applaudissements peut déchirer les oreilles ; j'ai connu la vile et inénarrable tristesse de l'his-trion ; j'ai craint, j'ai senti le glaive de la justice divine. Il me venait des envies d'aller me confesser et ensuite de fuir. J'avais déjà mes enfants ; je me disais qu'un jour, peut-être, ou mon fils ou ma fille tomberaient dans cette fange du théâtre et joueraient